



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction générale
pour la recherche
et l'innovation

Service des entreprises,
du transfert de technologie
et de l'action régionale

Département des politiques
d'incitation à la R&D des
entreprises

1 rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

www.recherche.gouv.fr

Paris, le 10 JAN 2012

DÉCISION D'AGRÉMENT

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu l'article 244 quater B du code général des impôts,

Vu la demande présentée par l'organisme,

Décide d'accorder l'agrément, prévu au II d bis de l'article 244 quater B du code général des impôts pour les organismes de recherche privés, à :

**AUTOMATISME ET
INFORMATIQUE INDUSTRIELLE**

(siren : 323681049)

Cet agrément est accordé au titre des années : 2012, 2013, 2014.

Le renouvellement de cet agrément se fera sur demande expresse avant le terme de la dernière année.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef du département des politiques
d'incitation à la R&D des entreprises

Patrick ENGELBACH